

Principes	Critères de sélection	Notation			Note :	Justificatifs	Modalités d'appréciation
		FA1	FA2 et FA3	FA3			
I. Stratégie du GAL	Le projet ne participe pas à la stratégie*	0*			Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	Ne répond à aucun critère (axes transversal, objectif / effet attendu) (annexe 2)	
	Le projet participe indirectement à la stratégie	15					Répond à un axe transversal (annexe 2), entre autres critères
	Le projet participe directement à la stratégie	30					Répond complètement à un objectif / effet attendu (annexe 2), entre autres critères
	Le projet participe de manière exemplaire à la stratégie	40					Répond au moins à deux objectifs / effets attendus des FA différentes ( annexe 2), entre autres critères
		Sous total (I)	40	0			

II. Principes fondamentaux	1) Territoire	Localisation du projet	Infra communale ou communale	1	3	Formulaire de demande de subvention; Annexe "Sélection"; Annexe 1 convention GAL UPG "liste de communes"	Pour les dépenses immatériels (formation, études, ...) il s'agit du territoire couvert par le projet (commune, pays, EPCI, ...). Pour tous les autres projets, de(s) l'endroit(s) physique(s) de réalisation		
			Intercommunale (au moins deux communes)	3	5				
			Territoire du GAL et au delà	5					
		Typologie de commune	Uniquement une (des) commune(s) de 2 000 habitants et + (Uzès, Aramon, Montfrin, St Quentin la Poterie, Meynes, Remoulins)	1					
			Au moins une commune de moins de 2 000 habitants et une commune de 2 000 habitants et +	3					
	2) Innovation	Degré	Uniquement une (des) commune(s) de moins de 2 000 habitants	5					
			Le projet reproduit une opération existante sur le territoire du GAL (projet non innovant)	0	Formulaire de demande de subvention; Annexe "Sélection"	La description du projet doit explicitement indiquer le degré et le type d'innovation de l'opération			
			Le projet reproduit une opération existante sur le territoire du GAL et apporte une amélioration / plus value	5					
		Le projet est une opération complètement nouvelle sur le territoire du GAL (et au-delà)		10					
		Le projet a un caractère innovant de type : thématique produit(s) / service(s) méthode / organisation autre :		5 - (1 critère) 10 - (2 critères et +)					
	3) Démarche collective	Le projet est porté par un (e) : association syndicat mixte EPCI / EPCC / EPIC / SPL / Chambre consulaire PME au sens communautaire		5	Formulaire de demande de subvention; Annexe "Sélection"	Il s'agit du porteur de projet indiqué sur le formulaire de demande de subvention et/ou annexe « sélection »	La description du projet doit indiquer le lien entre le projet et la démarche collective et la stratégie LEADER		
		Le porteur de projet s'implique dans une démarche collective à vocation économique reconnue par les instances du territoire du GAL : Club d'entrepreneurs du territoire, Association APPRAUPO, Réseau des éco-acteurs du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, Site Remarquable du Goût (liste non exhaustive)		5					
		Le projet prévoit des temps/sessions d'échanges significatifs (sensibilisations, ateliers, formations, séminaires, conférences, ...)		5	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description et/ou les dépenses du projet prévoient des temps/sessions d'échanges		
	4) Partenariat (hors cofinancier)	Porteur de projet et au moins deux partenaires		10	Attestation / Convention / Contrat de partenariat / Attestation d'engagement	Acteur(s) décrits dans l'(les) attestation(s) d'engagement, convention(s)/ contrat(s) de partenariat	La description et/ou les dépenses du projet prévoient des temps/sessions d'échanges		
		Partenariat entre acteurs publics et privés (au moins 1 public et 1 privé) et/ou entre acteurs de secteurs différents (par exemple Agriculture, Commerce, Industrie, Services financiers, Art, Culture, Patrimoine, Enseignement, Formation, Social, Sport, Tourisme, Énergie, Environnement, Transport, Santé, Service Public, entre autres).		10					

Principes	Critères de sélection	Notation			Justificatifs	Modalités d'appréciation
		FA1	FA2 et FA3	Note :		
5) Dimension territoriale	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion, d'une charte / schéma de territoire ou d'un document équivalent relevant d'une stratégie locale (exemple: projet de territoire)	5			Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description du projet doit indiquer le schéma / la stratégie territoriale concerné (e )
	Le projet pérennise ou valorise un(e) ou plusieurs _____ du GAL :  produit (s) savoir faire (s) / technique (s) ressources naturelles paysage élément patrimonial	5 - (1 critère) 10 - (1 critère avec plusieurs éléments / 2				L'élément doit faire partie de l'Annexe 1 - Liste d'éléments "dimension territoriale"
6) Effet levier	Sans l'aide LEADER, le projet ne serait pas le même et intègrerait des modifications significatives/majeures (réduction des dépenses, étalement du calendrier de réalisation, ...)	5		Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"; Scénario contrefactuel le cas échéant	La description doit indiquer l'effet levier du programme Leader sur le projet	
	Sans l'aide LEADER, le projet ne se ferait pas.	10				
7) Outils de valorisation / Pérennité	Le projet prévoit à minima un support de communication explicatif/d'interprétation de l'opération permettant la valorisation du projet : publication de livres, création/mise à jour du site internet, film/vidéo, dépliant/brochure/plaquette explicatif(ve), panneau d'interprétation, articles de presse, bulletins municipaux, ... (liste non exhaustive)	5		Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	Le projet devra être expliqué/mise en valeur dans un support de communication dit "pérenne" (qui reste à posteriori)	
<b>Sous total (II)</b>		<b>100</b>	<b>0</b>			

III. Impacts économiques, sociaux et environnementaux	8) Impact économique	Le projet n'a pas de retombées économiques directes ni indirectes identifiées et significatives	0	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description du projet indique (ou pas) le lien entre le projet et les retombées économiques identifiées
		Le projet a des retombées économiques indirectes identifiées et significatives	5		
		Le projet est par définition un projet économique	15		
		Point bonus : Le projet prévoit la création d'au moins un emploi pour l'opération (tout type d'emploi y compris CDD et temps partiel)	5		
	9) Impact social	Le projet n'a pas de retombées sociales ni directes ni indirectes identifiées et significatives	0	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description du projet indique (ou pas) le lien entre le projet et les retombées sociales identifiées
		Le projet a des retombées sociales indirectes identifiées et significatives	5		
		Le projet est par définition un projet social	15		
	10) Impact environnemental	Point bonus : le porteur de projet est/ou son projet au cœur d'une stratégie d'économie sociale et solidaire - ESS (Mode d'entreprendre et de développement économique remplissant les conditions de : 1) Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ; 2) Une gouvernance démocratique 3) Concernant la gestion, les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif (maintien / développement de l'activité de l'entreprise) et les réserves constituées ne peuvent pas être distribuées. Loi n° 2014-856 du 31/07/2014 )	5	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description explique en quoi il est considéré comme un projet de l'économie sociale et solidaire
		Le projet n'a pas de retombées positives ni directes ni indirectes identifiées et significatives sur l'environnement	0		
		Le projet a des retombées positives directes et indirectes identifiées et significatives sur l'environnement	5	Formulaire de demande de subvention ; Annexe "Sélection"	La description du projet indique en quoi le projet à des effets positifs sur l'environnement
		Le projet est par définition un projet environnemental	15		
	Point bonus : le porteur de projet est labellisé avec un label environnemental reconnu (AB, Iso 14000, ...) et/ou se fournit/utilise/produit des produits verts (labelisés bio, sans produits chimiques ...)		5	Annexe "Sélection"; Justificatif d'obtention du label	La description du projet détaille la politique environnementale et/ou le label engagé par le porteur du projet
<b>Sous total (III)</b>		<b>60</b>	<b>0</b>		

**TOTAL (I+II+III)** **200** **0**

**CONDITIONS DE SÉLECTION**

La note minimale de sélection d'un projet est de 80 points (sur un total de 200 points)

\*Toutefois, un projet qui ne participe pas à la stratégie (0 points "stratégie du GAL") est de fait inéligible, y compris si sa note globale atteint 80pts

**ANNEXE 1 - Liste d'éléments "dimension territoriale"**

Produits	Savoirs faire / Techniques	Ressources Naturelles	Paysages	Éléments patrimoniaux
Produits SIQO (signe d'identification de la qualité et de l'origine) du territoire du GAL listés par l'INAO <sup>1/</sup> , par exemple :	Métiers d'art répertoriés par l'INMA <sup>2/</sup> , par exemple :  Ébénisterie, Ferronnerie, Sculpture, Tapisserie d'ameublement, Taille de pierre, Poterie, Céramique, ...	Eau  Géologiques: argile, pierre, ...	Paysages représentatifs des garrigues  Gardon (fleuve) Rhône (fleuve) Canyon et Gorges Milieux souterrain Reserve Mondiale de biosphère (UNESCO)	Inventaire du petit patrimoine de l'Uzège-Pont du Gard et patrimoine de Domazan et Moussac
Appellations viticoles de type : Cévennes, Costières de Nîmes, Coteaux du Pont du Gard, Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages, Duché d'Uzès, Gard, Pays d'Oc, ...	Construction en pierre sèche et/ou pierre de taille	Flore et faune du territoire du GAL recensé par l'Observatoire de Patrimoine Naturel du Gard	Zones classées Natura 2000 (Étang et mares de la Capelle, Étang de Valliguères, Garrigues de Lussan, Gardon et ses gorges)	Sites inscrits et classés patrimoine mondiale de l'UNESCO (Pont du Gard)
Appellations alimentaires de type : Huile d'olive de Nîmes, Miel de Provence, Olive de Nîmes, Pélardon, Picodon, Poulet / Chapon des Cévennes, Taureau de Camargue, Volailles du Languedoc, ...	Métiers du cheval  Culture de la vigne (savoir faire viticole et vinicole)	Climat	Paysages agricoles représentatifs : vignes, vergers, oliveraies	Opération Grand Site Grand Sites de France Villes et pays d'art et d'histoire (Uzès) Villages de caractère (Lussan)
Truffe	Peintures rupestres		Jardins méditerranéens	Villes et Métiers d'Art (St-Quentin-la-poterie)
Olive et Huile d'olive	Reglissierie / Confiserie			
Asperge	Apiculture			
Cerise				
Oignons / Oignons doux				
Pois chiche				
Chanvre et/ou Paille				
Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM)				Grand Site Occitanie « cœur emblématique » : Uzès, Collas, Vers-Pont-du-Gard, Sanilhac-Sagriès, Saint-Bonnet-du-Gard, Remoulins

<sup>1/</sup> INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

<sup>2/</sup> Institut National Métiers d'Art

**ANNEXE 2 - Liste d'éléments "stratégie du GAL"**

Axes transversaux	Objectifs	Effets attendus
Synergie des réseaux d'acteurs Interconnaissance et transmission du savoir local Sentiment d'appartenance au territoire	<p><b>FA1 - Tourisme</b></p> <p>Renforcer les liens des acteurs économiques autour du tourisme Enrichir l'offre touristique Diffuser les flux touristiques Améliorer l'accueil touristique sur le territoire</p>	<p>Des acteurs du tourisme mieux organisés et structurés Des projets touristiques élaborés collectivement Une diffusion de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire Une offre touristique qui se professionnalise Une fréquentation touristique mieux répartie sur l'année</p>
	<p><b>FA2 - Créativité</b></p> <p>Structurer la filière de l'économie créative Diffuser le potentiel créatif à l'ensemble de l'économie locale Créer des passerelles entre les activités dites « traditionnelles » et les activités dites « créatives » Valoriser, transmettre et pérenniser des savoir-faire, techniques, métiers et entreprises</p>	<p>La filière de l'économie créative est structurée Les savoir-faire locaux et les compétences sont valorisés et transmis Des liens sont créés entre économie « traditionnelle » et « économie créative »</p>
	<p><b>FA3 - Cohésion Sociale</b></p> <p>Offrir aux entreprises et aux créateurs d'activités la possibilité de s'orienter vers une solidarité économique Améliorer la mixité sociale et intergénérationnelle Garantir une vie locale de proximité</p>	<p>De nouveaux services aux populations sont créés L'accès aux produits locaux est facilité Le développement d'activités solidaires sur le territoire est accompagné De nouvelles formes d'entreprendre émergent sur le territoire Le lien social et intergénérationnel entre les différents usagers du territoire est renforcé</p>